

La Plateforme du Bâtiment (75)

AMO relative à la réhabilitation des réseaux
d'assainissement

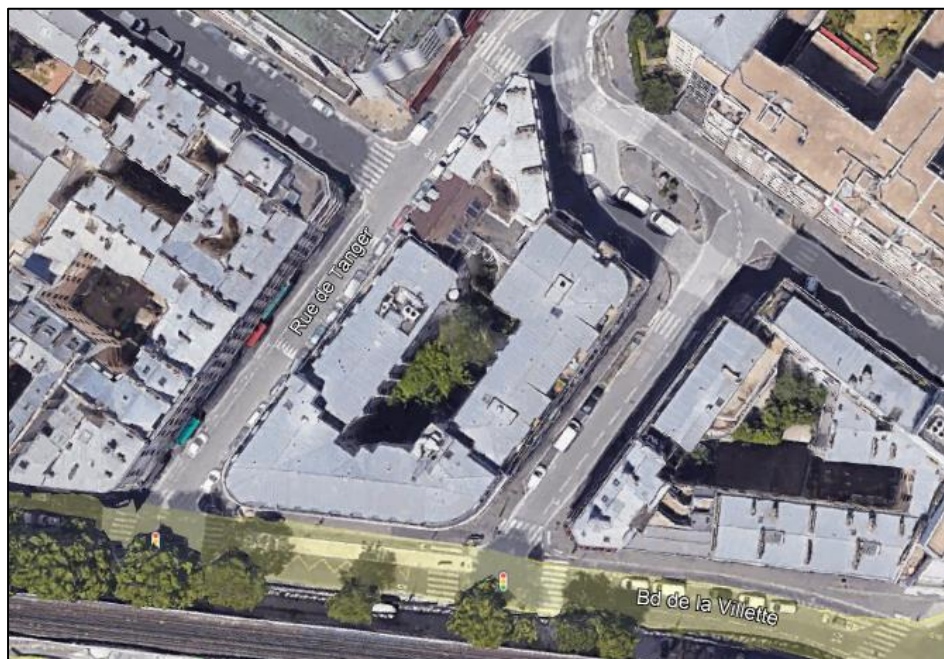
Résidence sise
220 Boulevard de la Villette
75019 PARIS

Maitre d'Ouvrage

RIVP / SEQENS / SCI Michel THOMAS
220, Boulevard de la Villette
75017 Paris

NOTE TECHNIQUE DES TRAVAUX

Rév00 – **novembre 2023**



B.E.T – Pluridisciplinaire

B3E – Ingénieurs Conseils

2, rue Salvador Allende
92000 NANTERRE

Tel : 01 55 47 24 00

e-mail : contact@b3e-bet.fr



SOMMAIRE

1	PREAMBULE – ORGANISATION DU CHANTIER	3
1.1	Objet de la note technique	3
1.2	Localisation du projet	3
1.3	Présentation générale du projet	6
1.4	Documents transmis par le Maître d'Ouvrage	6
1.5	Respect des normes	6
1.6	Documents techniques de référence contractuels	6
1.7	Etat et connaissance des lieux	7
2	DESCRIPTION DES TRAVAUX	9
2.1	Périmètre de travaux	9
2.2	Travaux préparatoires	11
2.2.1	Installations de chantier – Raccordements divers – Repli	11
2.2.2	Études d'exécution	11
2.2.3	Signalisation de chantier	11
2.2.4	Nettoyage du chantier	12
2.3	Travaux de réhabilitation	13
2.3.1	Réhabilitation des réseaux d'assainissement au 2 ^{ème} Sous-Sol	13
2.3.2	Réhabilitation des réseaux d'assainissement au 1 ^{er} Sous-Sol	16
2.3.3	Réhabilitation des réseaux d'assainissement au Rez-de-Chaussée	20
2.3.4	Réhabilitation des réseaux d'assainissement au 1 ^{er} Etage	24
2.3.5	Réhabilitation des réseaux d'assainissement dans le Local EAU au 1 ^{er} Sous-Sol	31
2.4	Essais de pré-réception	35
2.4.1	Inspections télévisées	35
2.4.2	Essais d'étanchéité	35
2.5	Dossier de récolement	36
3	DISPOSITIONS GENERALES	37
3.1	Administratif	37
3.2	Documents d'EXE	37
3.3	Demandes d'Autorisations	37
3.4	Planning prévisionnel	37
3.5	Réception	37
3.6	Garanties	38
4	CLAUSES ET CONDITIONS GENERALES	39

1 PREAMBULE – ORGANISATION DU CHANTIER

1.1 Objet de la note technique

Le présent document fixe les modalités techniques à respecter pour l'exécution des prestations décrites pour ce marché de travaux relatif à la réhabilitation des réseaux d'assainissement de la résidence sise 220 Boulevard de la Villette à Paris.

Le Maître d'Ouvrage de l'opération est :

Opération suivie par : M. THOMAS

SCI Michel THOMAS

9, Impasse Les Hauts de Sérignan

34410 Sérignan

contact@scimt.fr

L'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage de l'opération est :

Opération suivie par : M. DORBEAUX

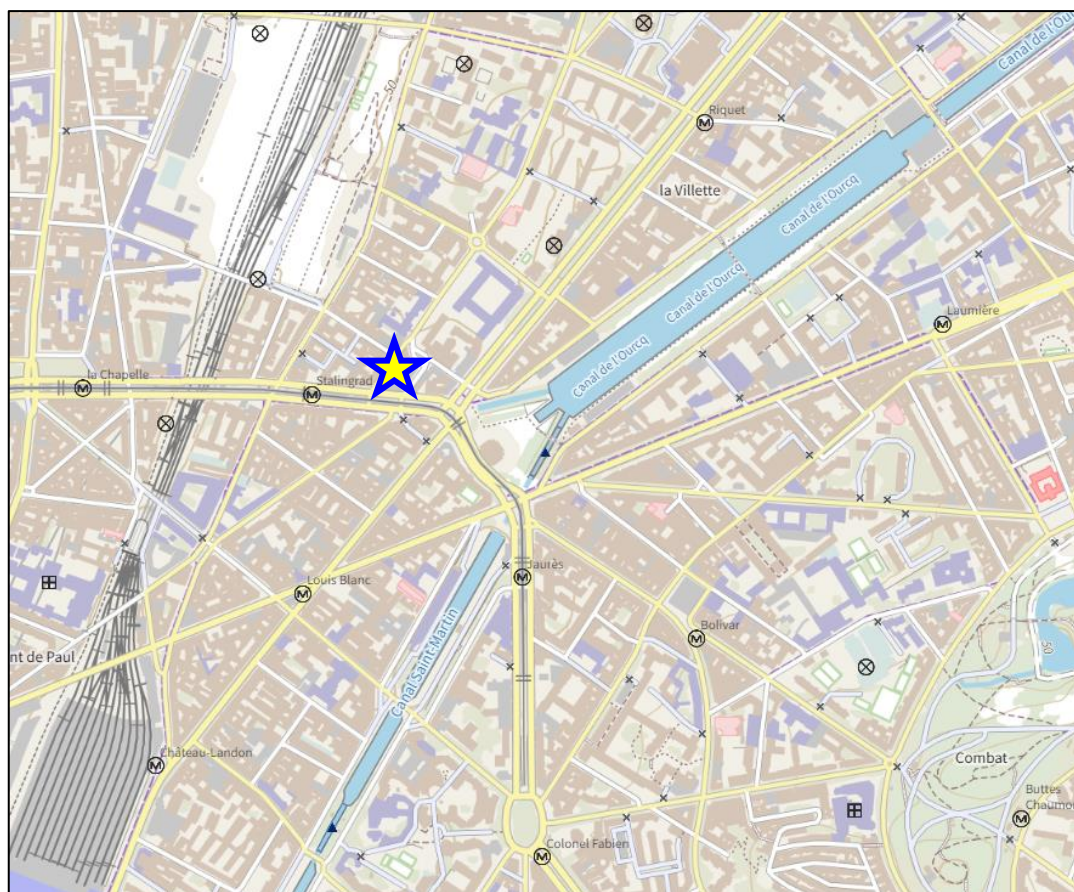
B3E

2, Rue Salvador Allende

92000 NANTERRE

a.dorbeaux@b3e-bet.fr

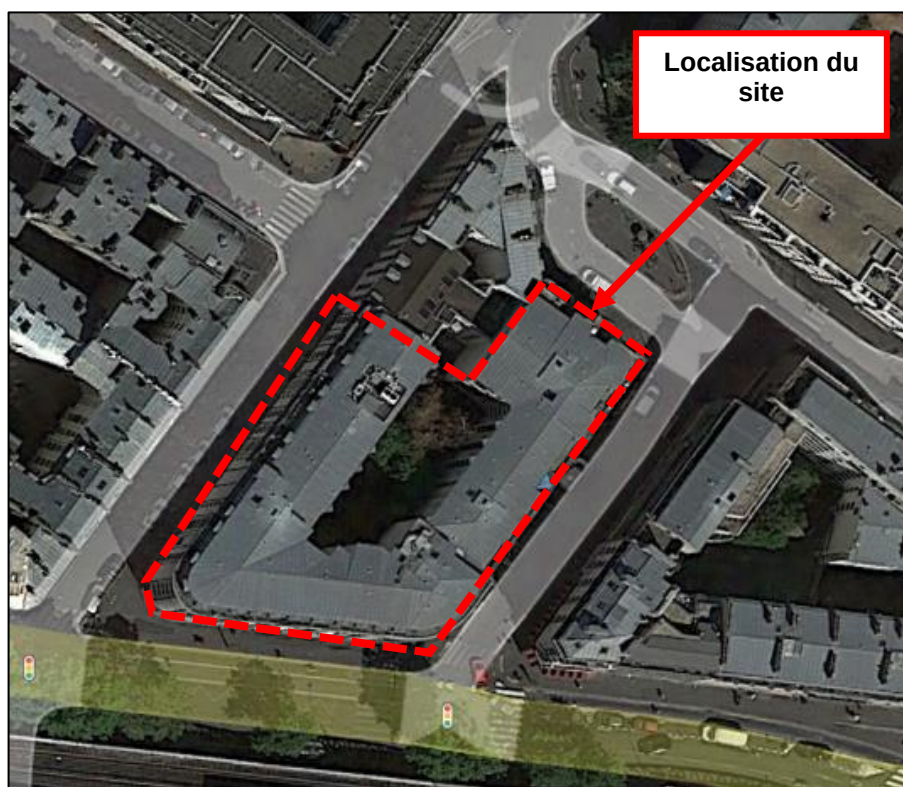
1.2 Localisation du projet



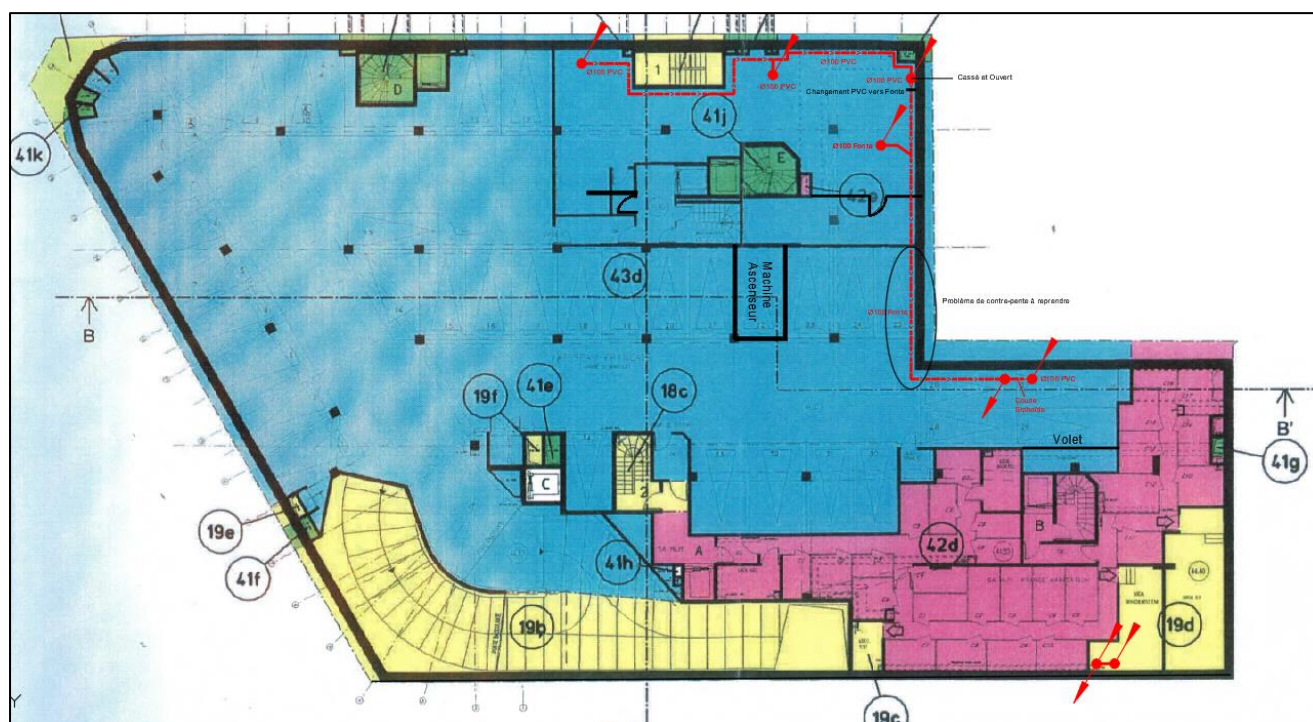
La résidence est située au 220 Boulevard de la Villette à Paris dans le 19^{ème} Arrondissement (75019). Les accès au bâtiment se font depuis les 4 rues adjacentes. L'ensemble de la résidence est desservi par un réseau unitaire public d'assainissement.

Les travaux à réaliser se situeront principalement au niveau de la Plateforme du Bâtiment, des sous-sols associés et le parking souterrain de la Plateforme et dans le Local Eau commun à tous.

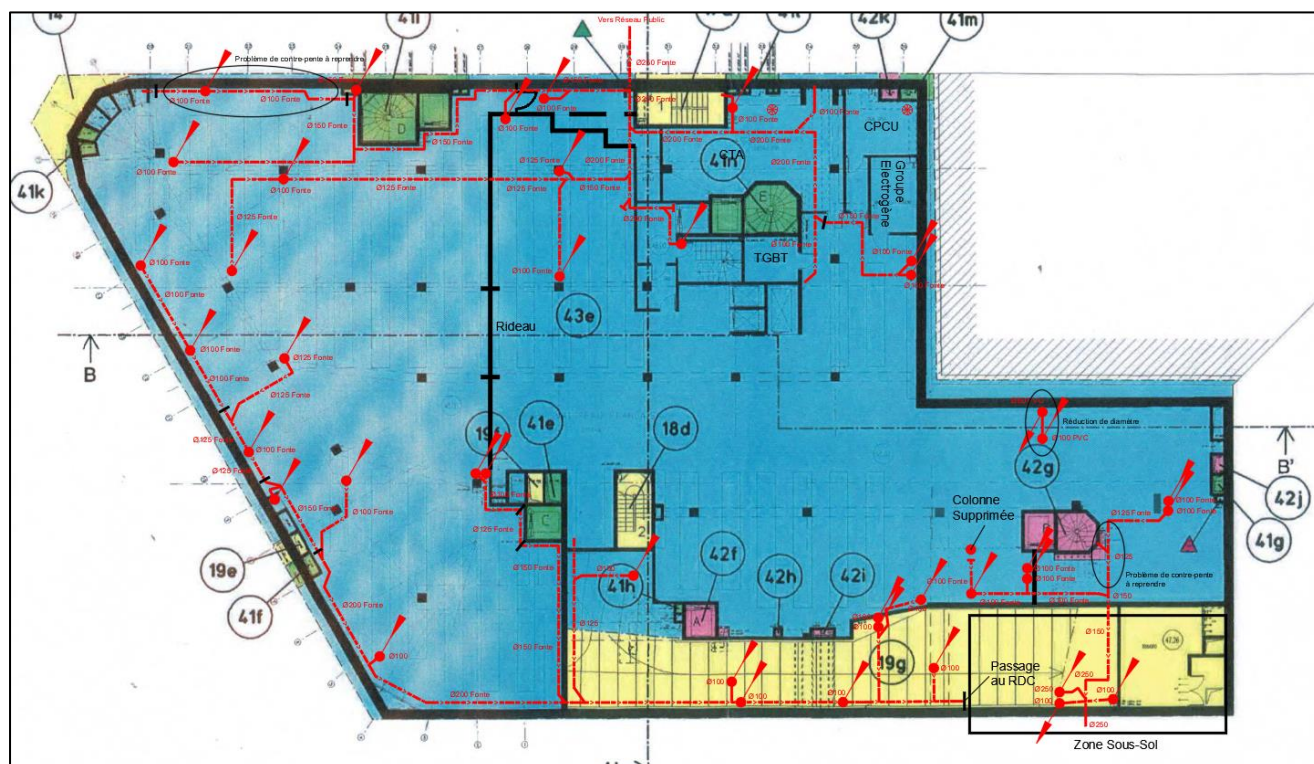
Plan de situation du site



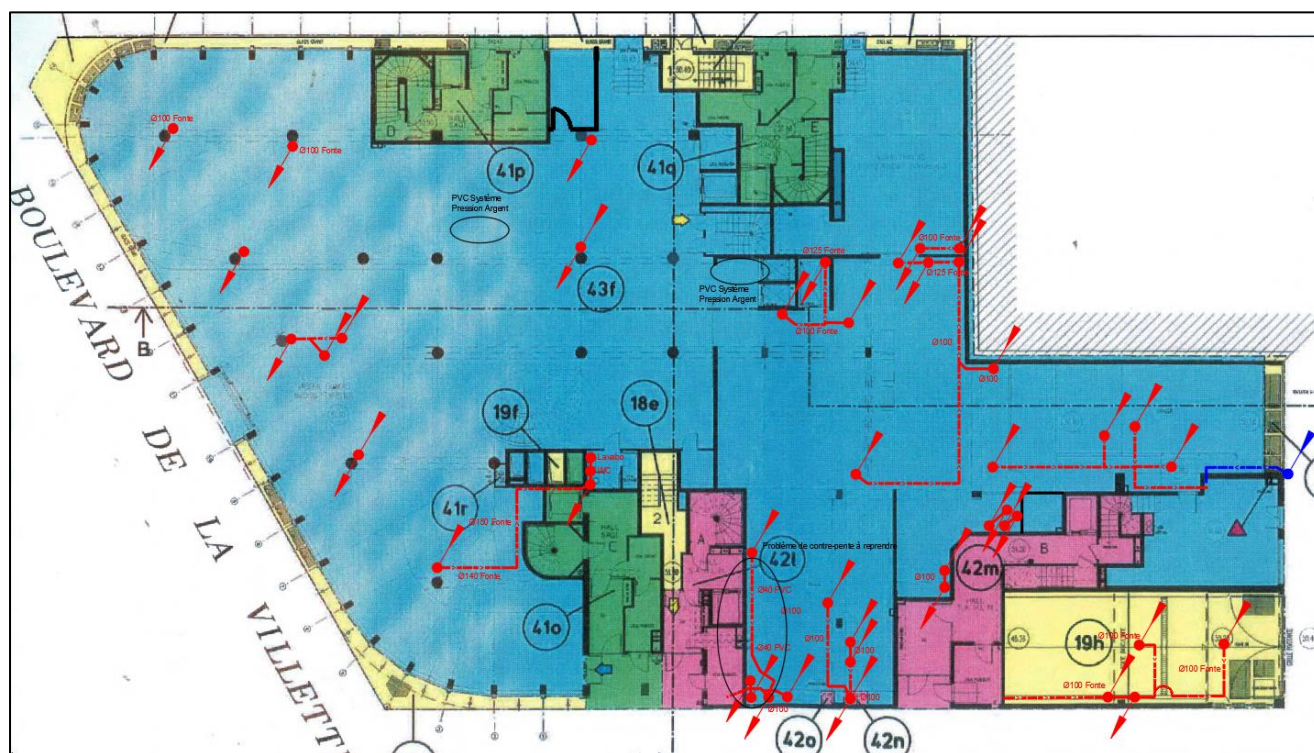
Plan des réseaux d'assainissement existants du site (niveau R-2)



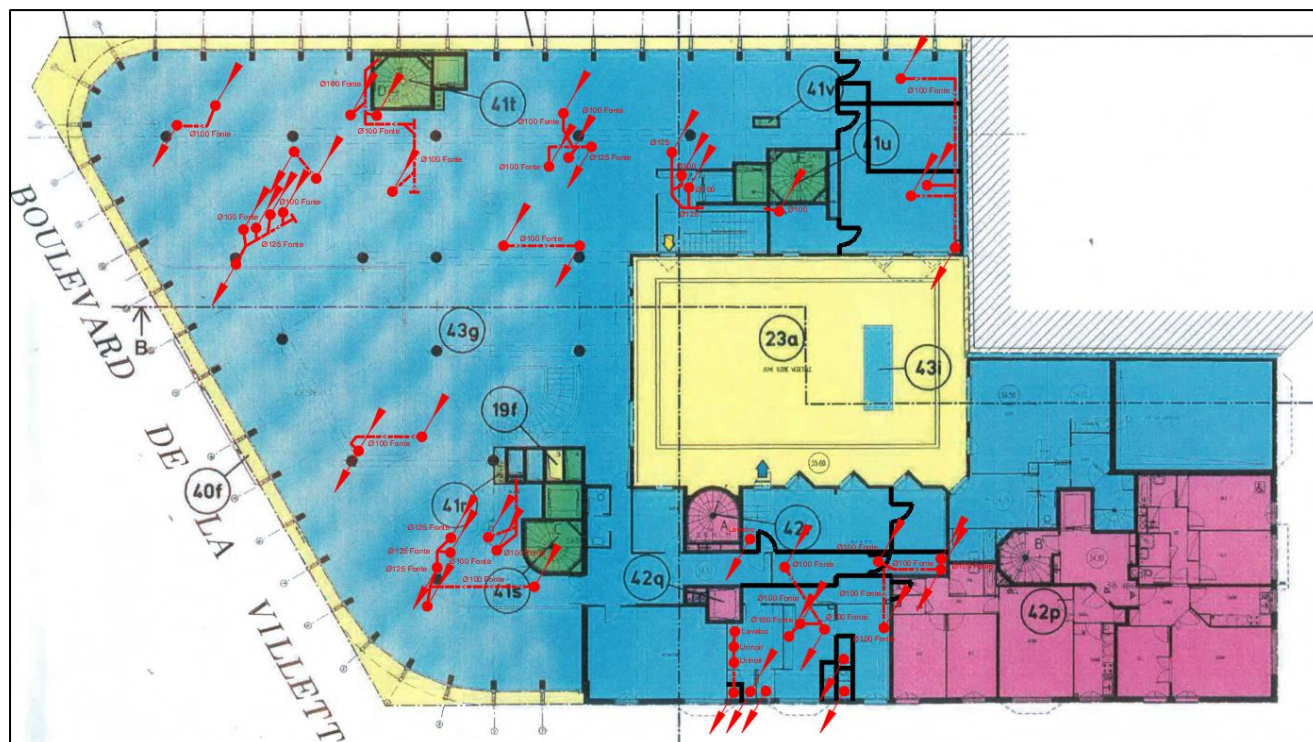
Plan des réseaux d'assainissement existants du site (niveau R-1)



Plan des réseaux d'assainissement existants du site (niveau R-0)



Plan des réseaux d'assainissement existants du site (niveau R+1)



1.3 Présentation générale du projet

Les travaux consistent en la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales jusqu'en limite de propriété, avant rejet au réseau unitaire de la Rue de Tanger et de la Rue Gaston Rebuffat.

Les travaux nécessiteront entre autres :

- ✓ Des ouvertures de coffrages qui cachent les colonnes existantes actuelles qui transitent du 1^{er} étage au 1^{er} sous-sol par le RDC ;
- ✓ Des travaux en hauteurs (nacelle) ;
- ✓ Une possibilité de devoir effectuer certaines zones le samedi ou la nuit ;
- ✓ Démontages et remises en place de faux plafonds ;

1.4 Documents transmis par le Maître d'Ouvrage

- ✓ Diagnostic des réseaux d'assainissement réalisé par B3E ;
- ✓ Plans de récolement des réseaux et ouvrages d'assainissement existant / projet ;
- ✓ Dossier photographique de l'état actuel des différents niveaux.

1.5 Respect des normes

L'entreprise est réputée respecter l'ensemble des normes et textes en vigueur mentionné ou non dans cette note technique des travaux. Toutes sujétions relatives à l'application d'une norme sont réputées comprises dans les prestations de l'entreprise.

1.6 Documents techniques de référence contractuels

Les travaux sont à exécuter conformément à tous les décrets, arrêtés, normes et règlements en vigueur à la date de remise de l'offre.

Il est rappelé que le « code des Assurances » prévoit que « l'assuré est déchu de tout droit à garantie en cas d'inobservation inexcusable des règles de l'art, telles qu'elles sont définies par les réglementations en vigueur, les Documents Techniques Unifiés ou les normes... » (Article A.243.1).

L'Entrepreneur est réputé connaître ces normes. En cas d'absence de normes ou d'annulation de celles-ci ou de dérogations justifiées notamment par des progrès techniques, les propositions de l'Entrepreneur seront soumises à l'agrément du Maître d'Ouvrage.

La signature des pièces du marché implique de la part de l'Entrepreneur sa parfaite connaissance de ces documents ainsi que de ceux du dossier et leur acceptation sans réserve.

Les ouvrages devront répondre aux prescriptions des Normes Françaises et des Règlements en vigueur à la signature du Marché.

Les ouvrages devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui leur sont applicables, dont notamment les suivants (fascicules du CCTG travaux, liste non-exhaustive) :

- ✓ N°03 Fourniture de liants hydrauliques,
- ✓ N°24 Fourniture de liants hydrocarbonés,
- ✓ N°26 Exécution des enduits superficiels,
- ✓ N°63 Confection et mise en œuvre des bétons non armés - Confection des mortiers,
- ✓ N°64 Travaux de maçonnerie d'ouvrages de génie civil,
- ✓ N°65 Exécution des ouvrages de génie civil en béton,
- ✓ N°70 Ouvrages d'assainissement
- ✓ ...

Cahiers du CSTB,

L'ensemble des Documents Techniques Unifiés,

Décrets,

Normes (et textes associés) en vigueur à la date de remise de l'offre.

Liste non exhaustive

1.7 Etat et connaissance des lieux

L'Entrepreneur est réputé, avant la remise de son offre :

- ✓ Avoir pris pleine connaissance de tous les plans et documents utiles à la réalisation des travaux.
- ✓ Avoir apprécié exactement toutes les conditions d'exécution des ouvrages et s'être parfaitement et totalement rendu compte de leur nature, de leur importance et de leurs particularités.
- ✓ Avoir procédé à une **visite détaillée du terrain** et avoir pris parfaite connaissance de toutes les conditions physiques et de toutes les sujétions relatives aux lieux des travaux, aux accès et aux abords, à la topographie et à la nature des terrains (bâtiments existants, circulation des engins, venues et exutoires d'eau, etc.) à l'exécution des travaux à pied d'œuvre, ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du chantier (installations de chantier, énergie électrique, eau, éloignement des décharges publiques, la nature des lieux en tant que garage et parking ,).
- ✓ Avoir contrôlé toutes les indications des documents du dossier et notamment celles données par les plans et dessins d'exécution, les plans de tracé de réseau.

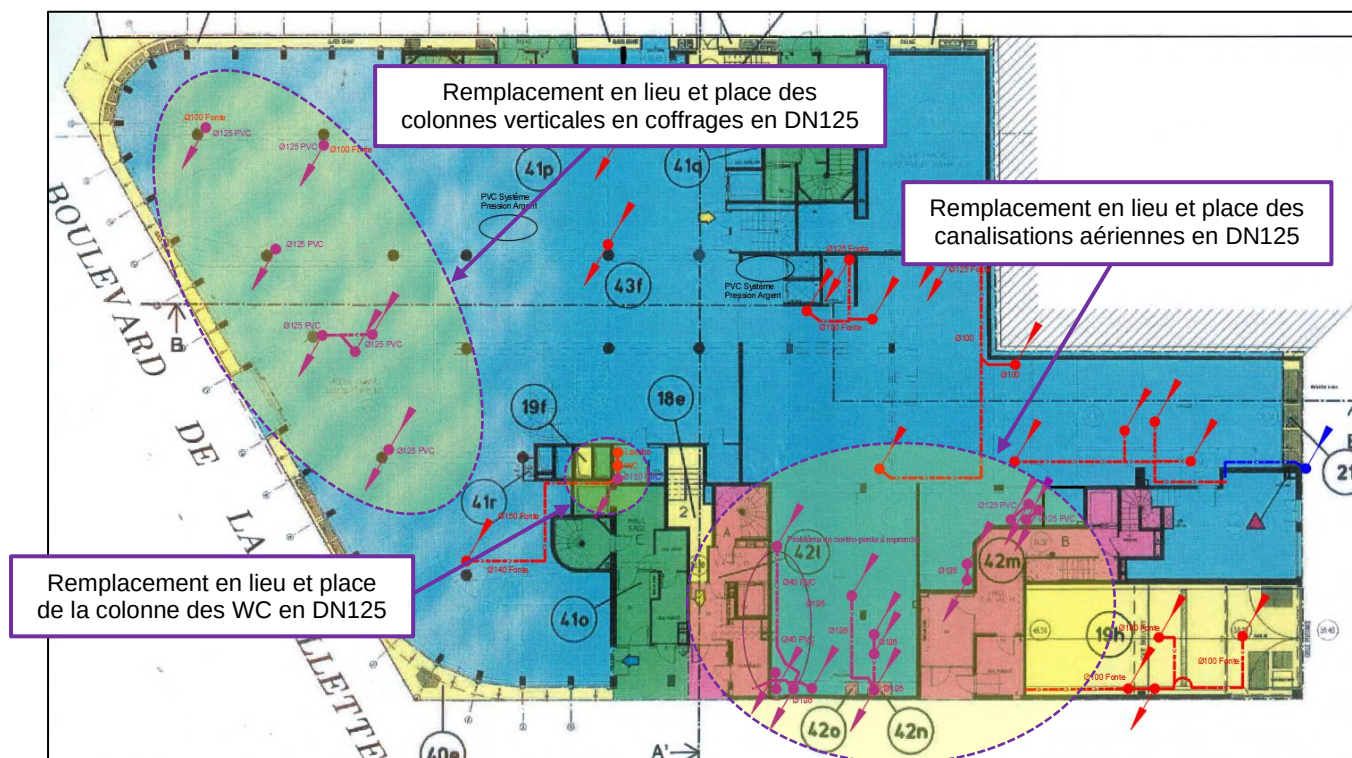
En outre, l'Entrepreneur est réputé avoir tenu compte, et sans que cette énumération présente un caractère limitatif :

- ✓ Du maintien de la libre circulation des Services de sécurité et d'Urgence (pompiers, SAMU, police, etc...),
- ✓ Du fait que des purges seront peut-être nécessaires,
- ✓ Du fait de la présence de réseaux concessionnaires à l'emplacement et à proximité des travaux,
- ✓ Des caractéristiques physiques et topographiques du site.

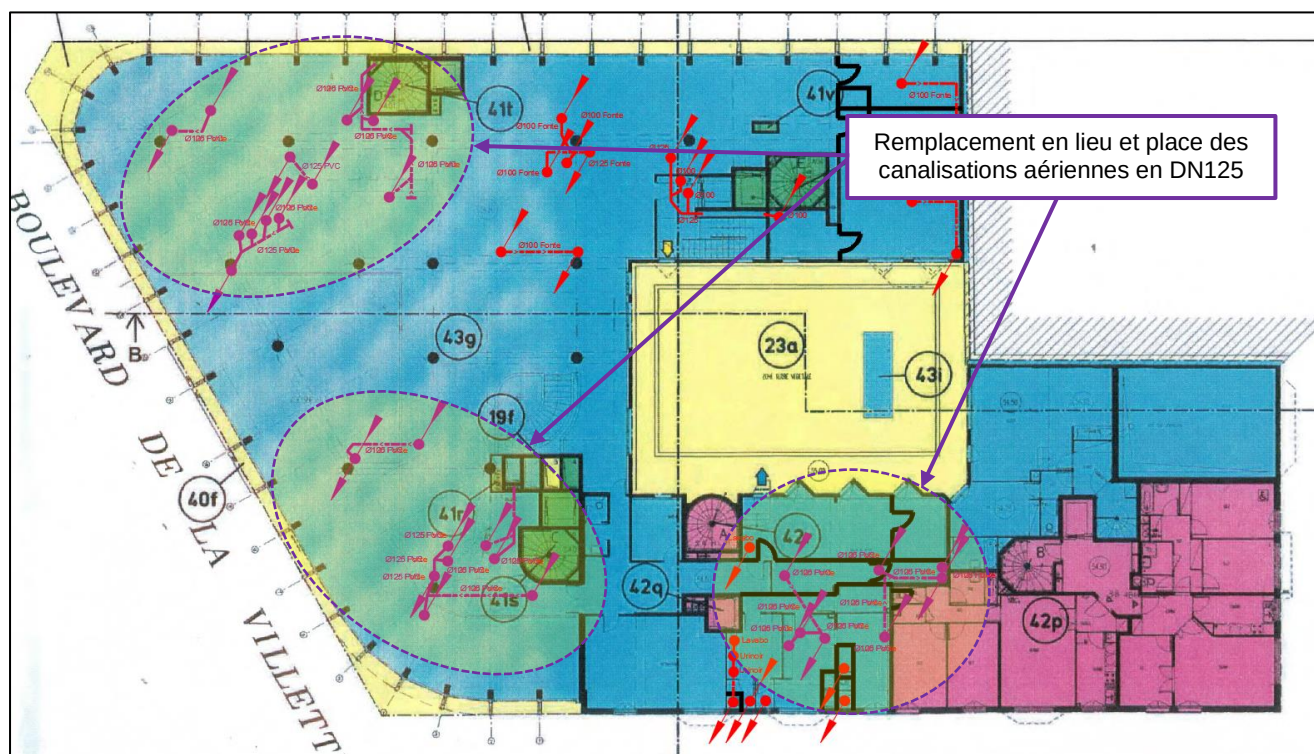
En conséquence, toutes les sujétions de détails qui s'avèrent nécessaires sont considérées comme évidentes et seront incluses dans la composante du prix unitaire proposé.

2.1 Périmètre de travaux

Localisation des travaux au Rez-de-Chaussée



Localisation des travaux au 1^{er} Etage



2.2 Travaux préparatoires

L'Entrepreneur devra organiser son chantier de façon à respecter les délais fixés dans son planning. Il sera responsable du choix du mode de réalisation des ouvrages, dans le cadre fixé par la présente note technique des travaux.

L'approbation par le Maître d'Œuvre des installations de chantiers, des matériaux, du matériel, des procédés d'exécution, laissera subsister l'entière responsabilité de l'Entrepreneur, tant en ce qui concerne l'exécution des travaux qu'au regard des accidents ou dommages qui pourraient survenir en cours de chantier.

L'Entrepreneur devra veiller à n'apporter qu'un minimum de gêne à la circulation et aux résidents lors de la réalisation des ouvrages.

2.2.1 Installations de chantier – Raccordements divers – Repli

Conformément **au plan** remis par l'Entrepreneur, et visé par le Maître d'Œuvre, l'Entrepreneur réalisera ses installations de chantier sur le domaine privé ou public, aux emplacements indiqués et dans les limites fixées par le Maître d'Œuvre. L'Entrepreneur supportera les frais d'entretien et de remise en état des installations de chantier.

Il devra soumettre à l'approbation du Maître d'Œuvre le plan des installations de chantier et le type de barrières entourant celles-ci dans un délai de deux semaines à compter de l'ordre de service du marché.

Les frais de branchements, d'aménagements et de fonctionnement des réseaux divers afin de maintenir les ouvrages en service devront être pris en compte par l'Entreprise. En aucun cas, l'écoulement ne doit être interrompu.

L'entrepreneur aura à sa charge l'installation d'un sous-compteur d'eau et d'électricité s'il le juge nécessaire. Un relevé contradictoire sera établi au début et à la fin des travaux.

Le démontage des installations de chantier comprendra outre le démontage du matériel, le nettoyage soigné des emprises du chantier.

2.2.2 Études d'exécution

Les études d'exécution de tous les ouvrages de VRD et de génie civil ainsi que les plans relatifs :

- ✓ Au calage altimétrique des ouvrages,
- ✓ Aux détails de raccordement avec les réseaux d'assainissement, réseaux des services concédés existants...,
- ✓ Aux dimensions des ouvrages, sections de canalisation, pente, ...
- ✓ A l'implantation des organes de coupure, barrage, visite etc...,

Devront être communiqués au Maître d'Œuvre pendant la période de préparation. Les rectifications éventuelles devront avoir été faites au plus tard à l'issue de la période de préparation et avoir obtenu le visa du Maître d'œuvre d'exécution pour la mise en fabrication.

2.2.3 Signalisation de chantier

L'Entrepreneur de l'opération devra installer dans les zones concernées, les balises et clôtures de chantier et en assurer la maintenance ; il en est de même pour les protections des tranchées ouvertes.

Les panneaux **"Interdit au public"** devront être apposés de façon visible aux abords du chantier. L'Entrepreneur est réputé responsable de la pénétration d'une ou plusieurs personnes étrangères au chantier dans les limites de celui-ci.

Les usagers ayant obligatoirement libre accès à leur lieu de travail ou de vie pendant la durée des travaux, l'Entrepreneur devra tout particulièrement veiller à l'installation et la maintenance des protections de tranchées ouvertes, et assurer en permanence et en toute sécurité le ou les cheminements piétons nécessaires au déplacement des usagers telles que :

- ✓ Signalisation et mesures de protection des tranchées, sécurité des usagers,
- ✓ Mise à disposition d'ouvriers pour régler la circulation des piétons,
- ✓ Mise en place de dispositifs de déviation,
- ✓ Mise en place de barriérage de hauteur 2 m infranchissables autour de la zone de stockage et de travaux,
- ✓ Mise en œuvre d'un polyane blanc sur le barriérage pour isolement visuel des travaux,
- ✓ Mise en place de barriérage délimitant le cheminement des piétons,
- ✓ Mise en place de passerelles provisoires pour les utilisateurs,

D'autre part, dans les limites fixées par les règlements en vigueur, l'Entrepreneur prendra toutes les mesures utiles pour assurer le maintien convenable de la circulation générale (signalisation du chantier, itinéraires de déviation et des zones de circulation restreinte)

L'Entrepreneur devra prendre ses dispositions pour qu'aucune restriction ne soit apportée à la circulation des véhicules et des piétons, à l'exception des barrages éventuels pris en accord avec la Police et le Maître d'Ouvrage.

L'Entrepreneur se prémunira des arrêtés de voirie et stationnement nécessaires à l'exécution de l'opération auprès du Maître d'Ouvrage.

En ce qui concerne les mesures de sécurité que l'Entrepreneur doit prendre pour protéger son chantier contre les accidents de toute nature, il sera fait application de l'article 31.4 du C.C.A.G.

2.2.4 Nettoyage du chantier

Avant le commencement des travaux, l'Entrepreneur procèdera au ramassage et à l'évacuation des débris présents sur le site.

Le nettoyage régulier du chantier et de ses abords (ramassage et évacuation des gravats), le nettoyage des voies d'accès sera prévu par l'Entrepreneur, afin de maintenir en permanence ces voies propres, et la circulation des usagers sans danger.

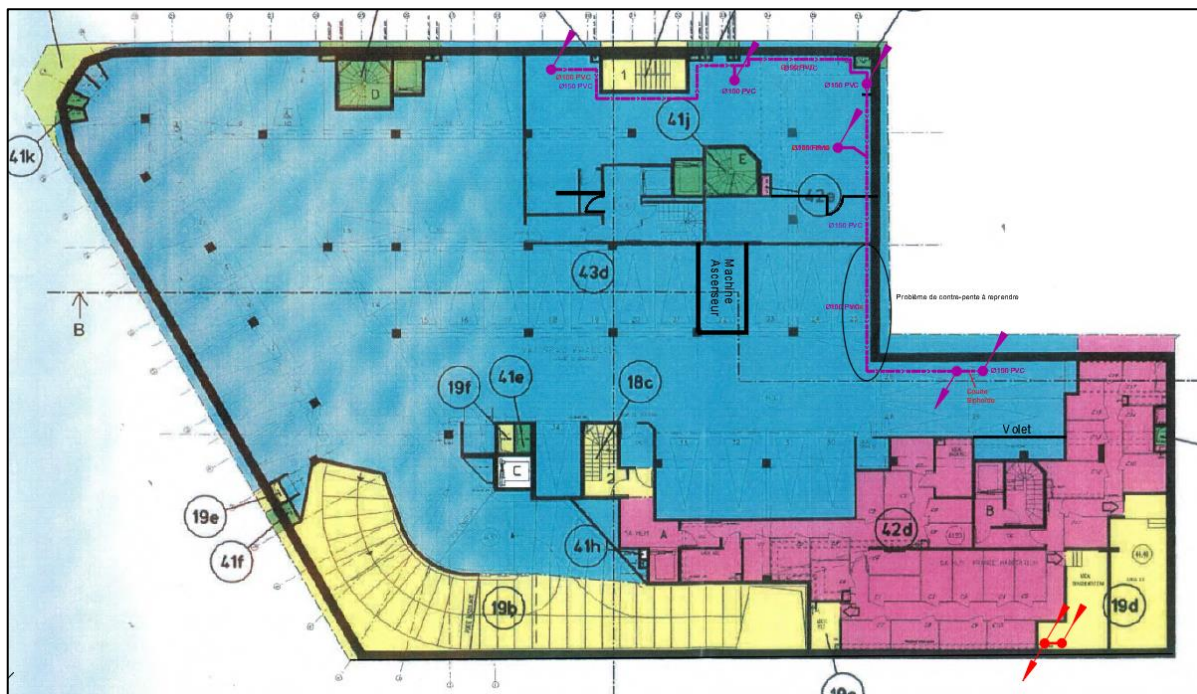
Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, l'Entrepreneur devra débarrasser le chantier et ses abords de tous les matériaux inutiles, débris, gravats, etc., déposés à l'occasion des travaux.

Le nettoyage général de l'ensemble du chantier sera effectué en fin de chantier et avant les opérations de réception, comprenant la remise à l'identique de ces zones, le ramassage et l'évacuation de tous gravats, le lavage des voies et le passage d'une balayeuse aspiratrice.

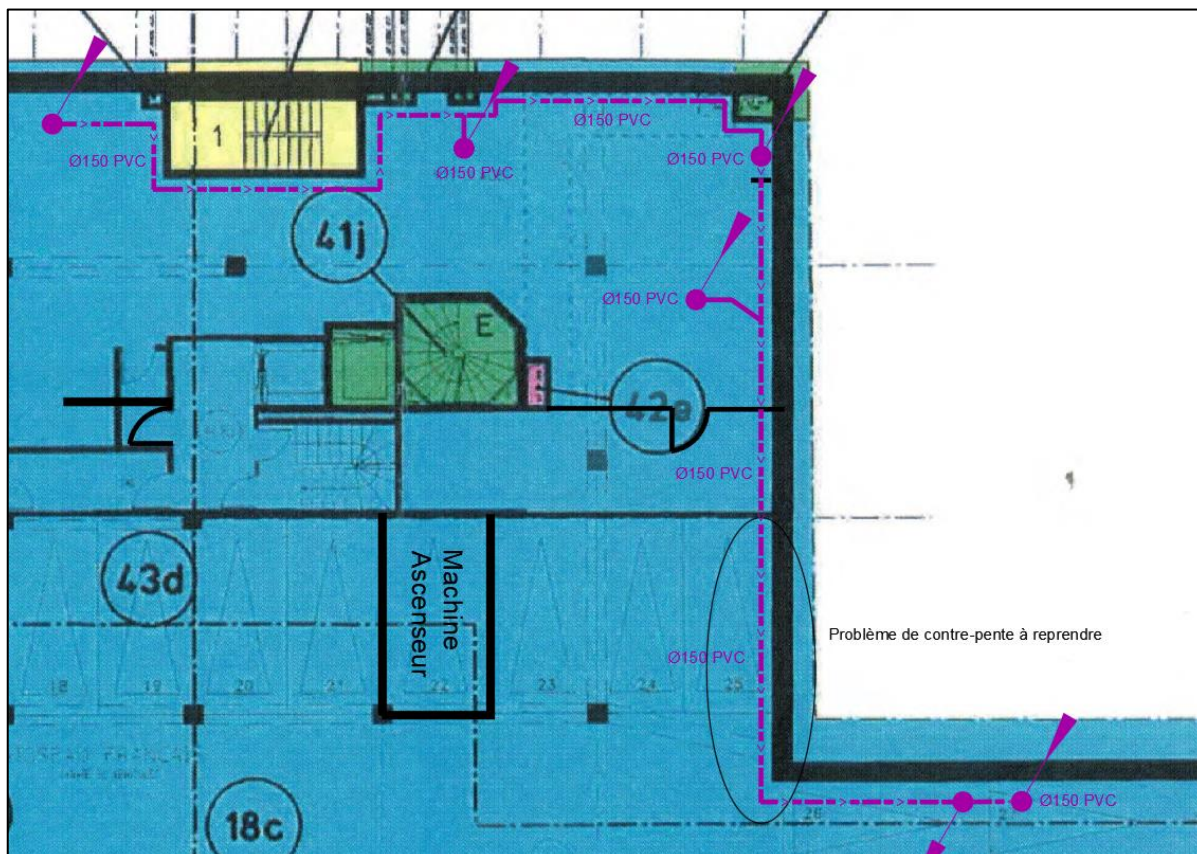
2.3 Travaux de réhabilitation

2.3.1 Réhabilitation des réseaux d'assainissement au 2^{ème} Sous-Sol

Localisation des travaux au 2^{ème} Sous-Sol



Localisation des travaux au 2^{ème} Sous-Sol



Ce poste comprend :

- ✓ L'amenée et le repli de tout le matériel nécessaire,
- ✓ La dépose des anciennes canalisations d'eaux usées et l'obturation si nécessaire des piquages,
- ✓ Le piquetage des branchements,
- ✓ Reprise des colonnes,
- ✓ La vérification des Fe et des pentes,
- ✓ Fourniture et pose de canalisations EU PVC DN150 SN8 en aérien au niveau du fil d'eau d'arrivée des colonnes, y compris raccords depuis les colonnes / conduites existantes, tous accessoires, supportages et carottages des murs nécessaires,
- ✓ Toutes sujétions de réalisations et finitions,

Photo d'un des tronçons ayant un défaut de contre-pente

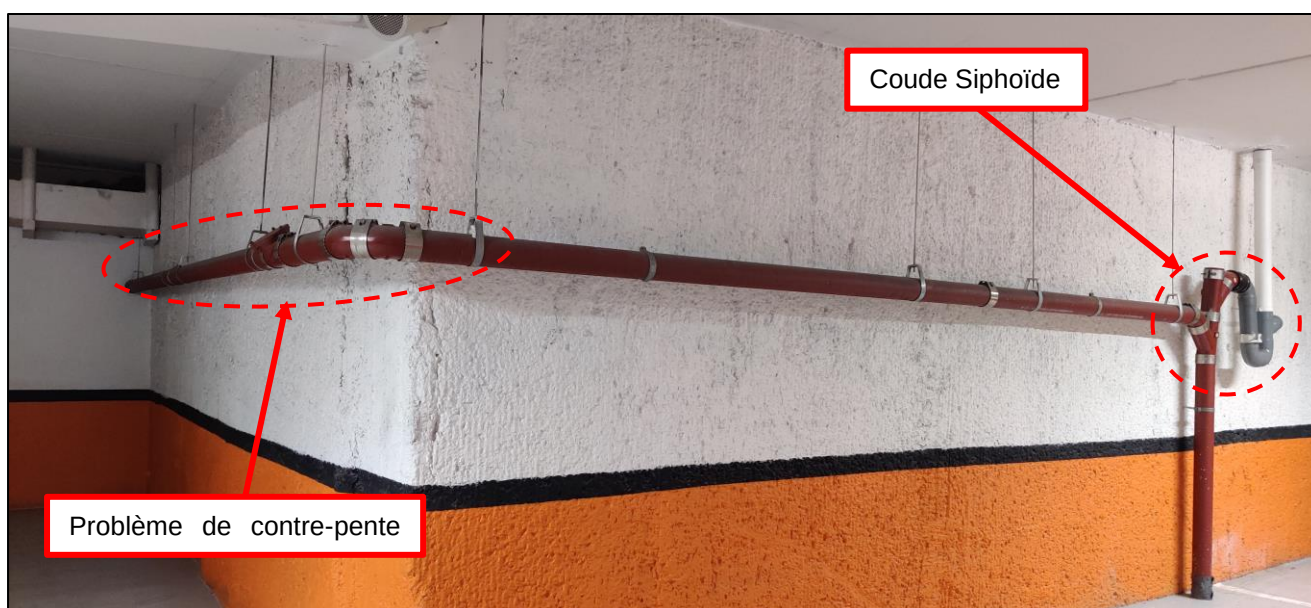


Photo d'un des tronçons dans le local réserve

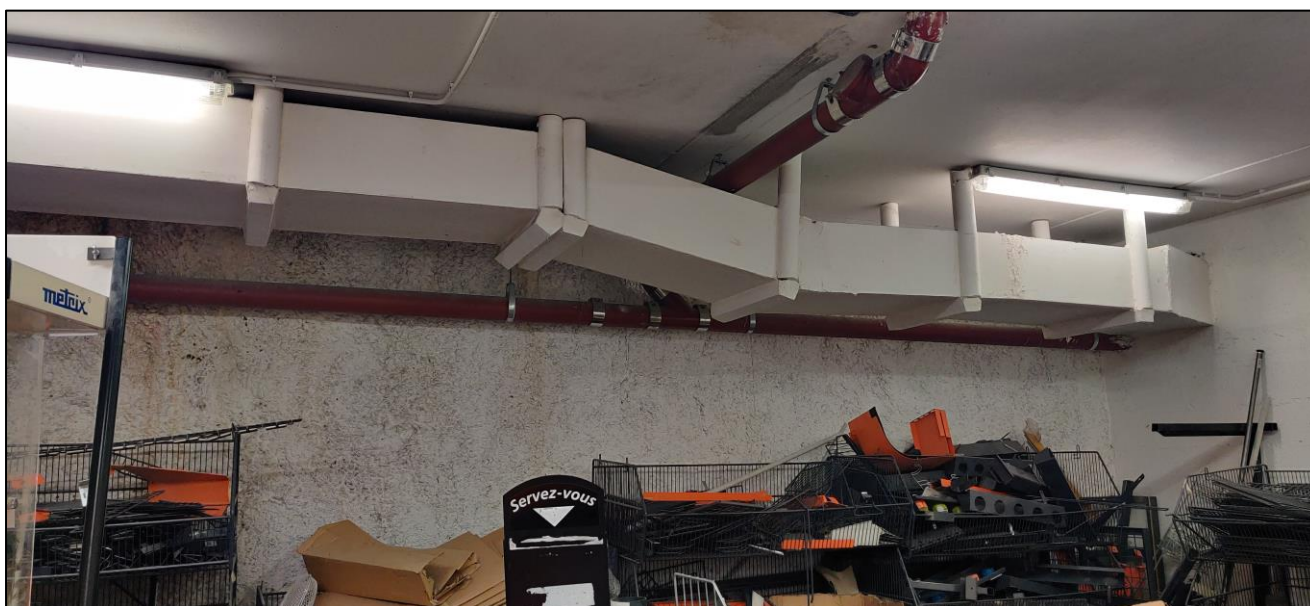


Photo d'une colonne fuyarde dans le local réserve

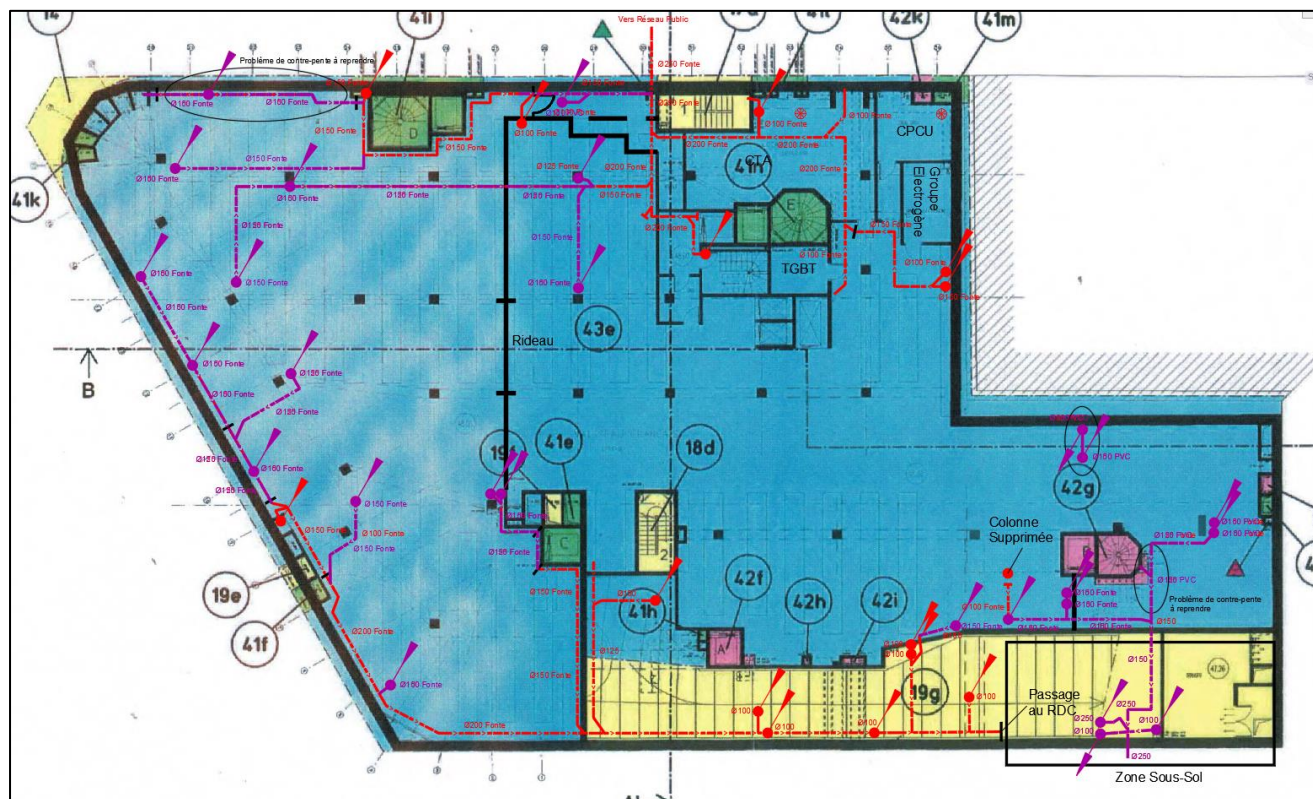


Photo d'un des tronçons dans le local réserve

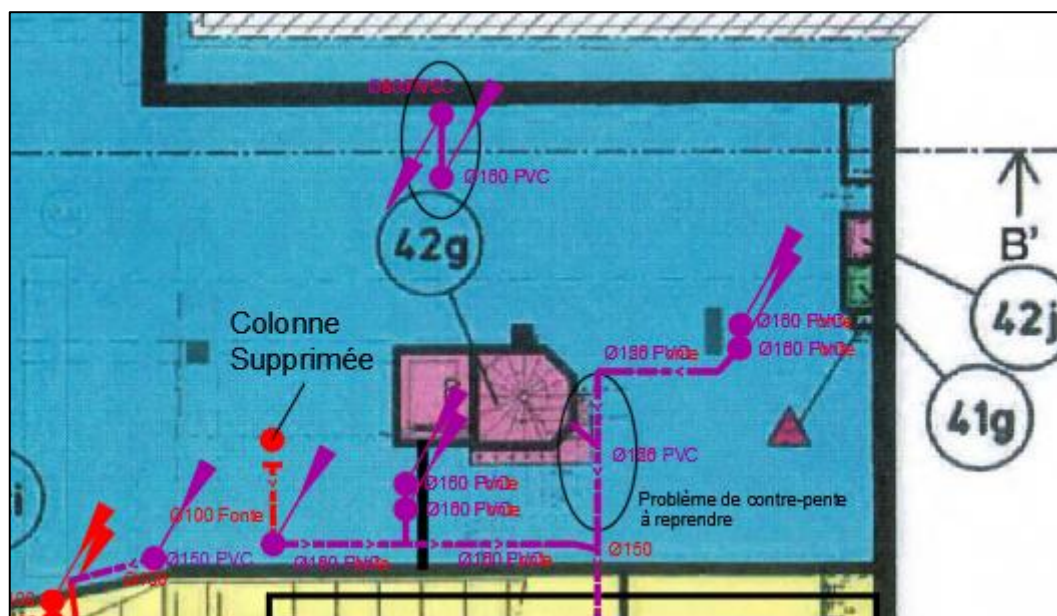


2.3.2 Réhabilitation des réseaux d'assainissement au 1^{er} Sous-Sol

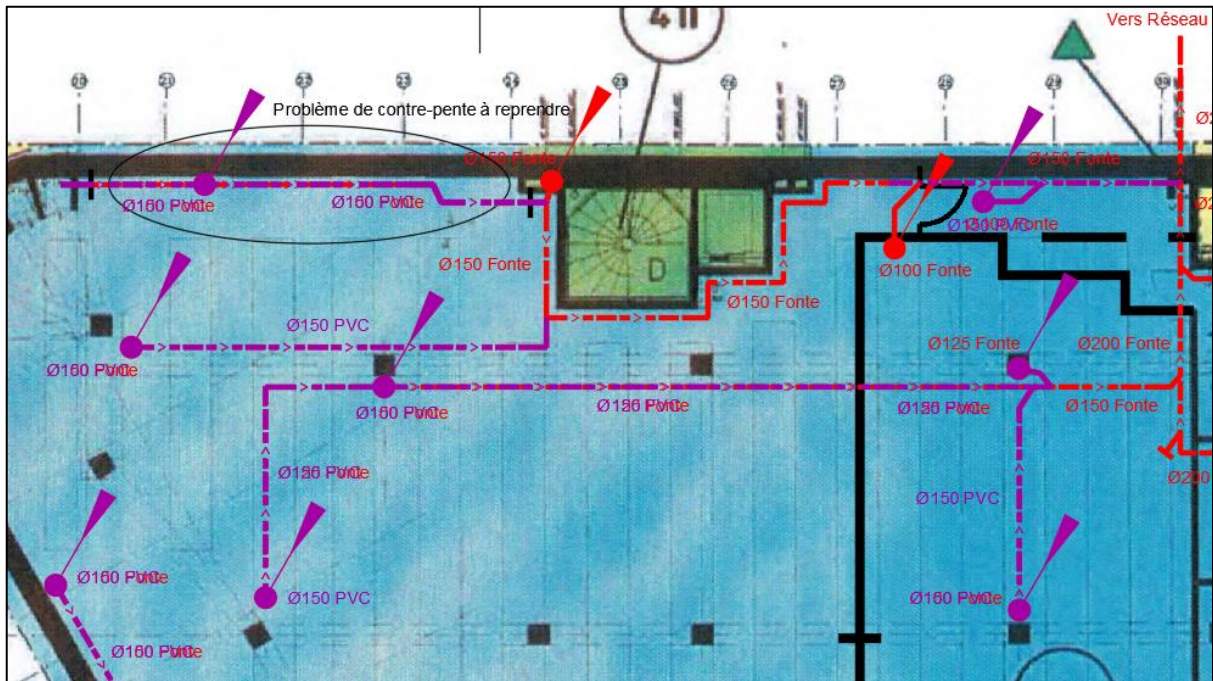
Localisation des travaux au 1^{er} Sous-Sol



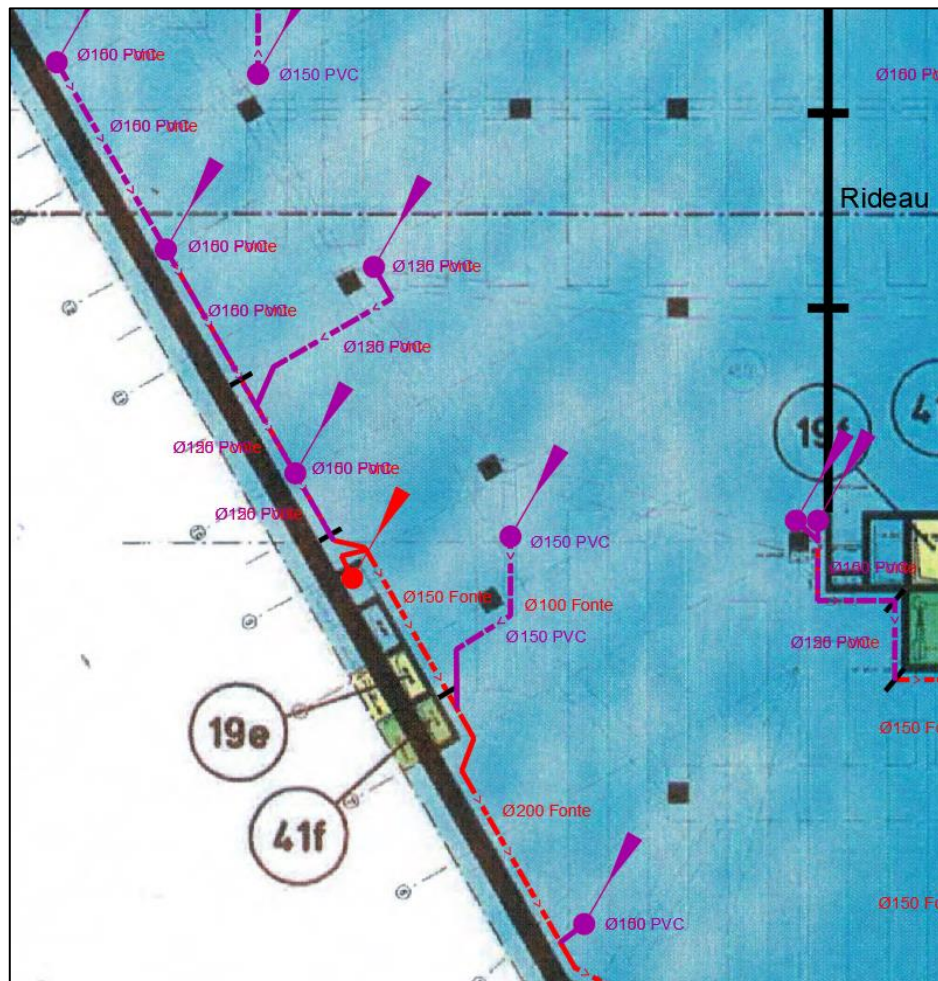
Localisation des travaux au 1^{er} Sous-Sol



Localisation des travaux au 1^{er} Sous-Sol



Localisation des travaux au 1^{er} Sous-Sol



Ce poste comprend :

- ✓ L'amenée et le repli de tout le matériel nécessaire,
- ✓ La dépose des anciennes canalisations d'eaux usées et l'obturation si nécessaire des piquages,
- ✓ Le piquetage des branchements,
- ✓ Reprise des colonnes,
- ✓ La vérification des Fe et des pentes,
- ✓ Fourniture et pose de canalisations Fonte DN150 SN8 en aérien au niveau du fil d'eau d'arrivée des colonnes, y compris raccordements depuis les colonnes / conduites existantes, tous accessoires, supportages et carottages des murs nécessaires,
- ✓ Toutes sujétions de réalisations et finitions,

Photo d'un des tronçons ayant été fuyard



Photo d'un des tronçons ayant un défaut de contre-pente



Photo d'un des tronçons ayant un défaut de contre-pente

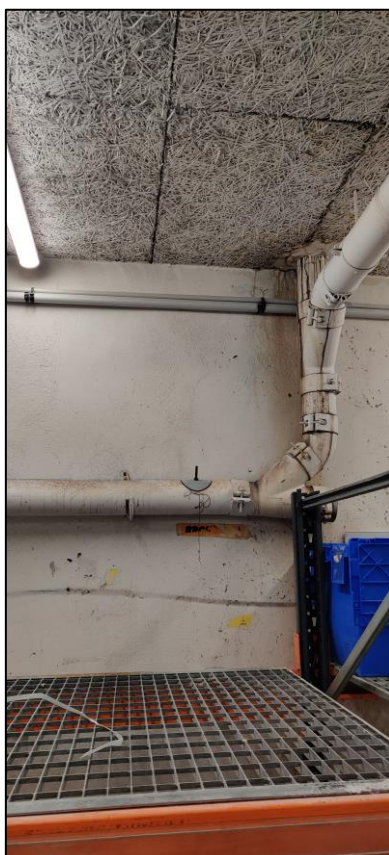
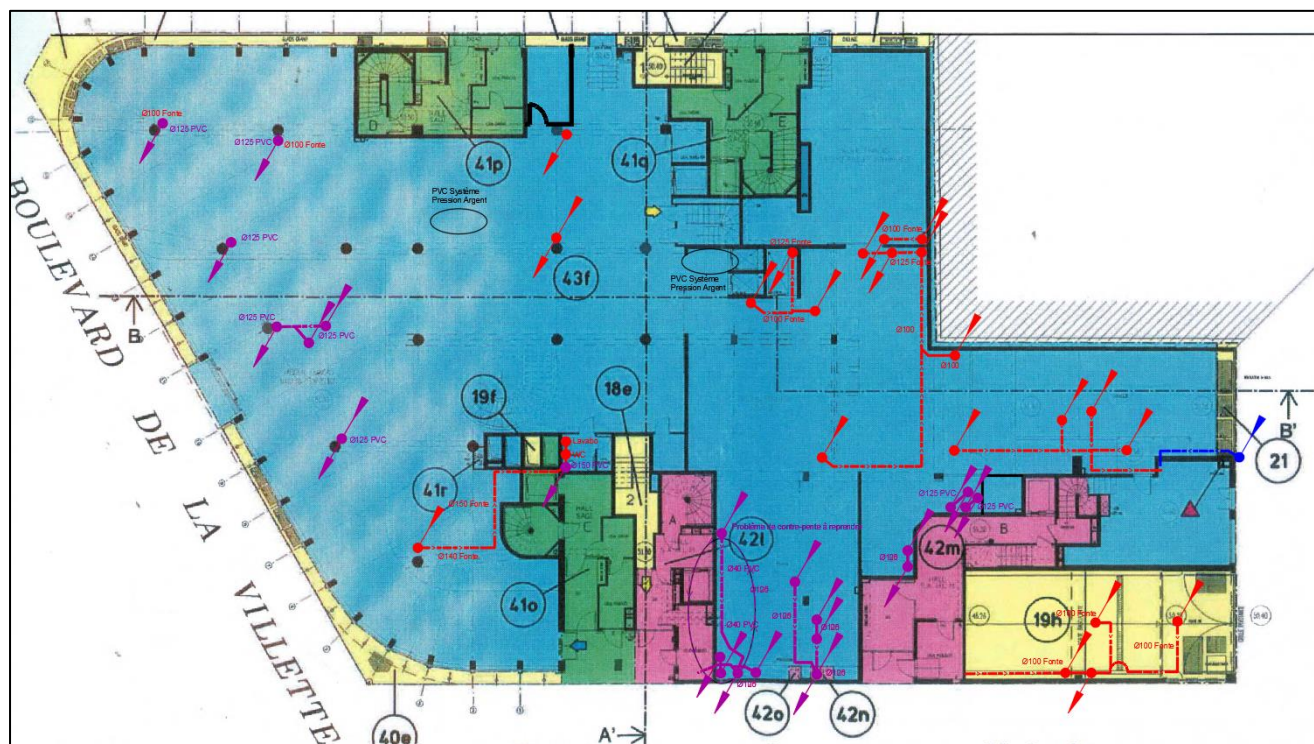


Photo d'une colonne en très mauvais état



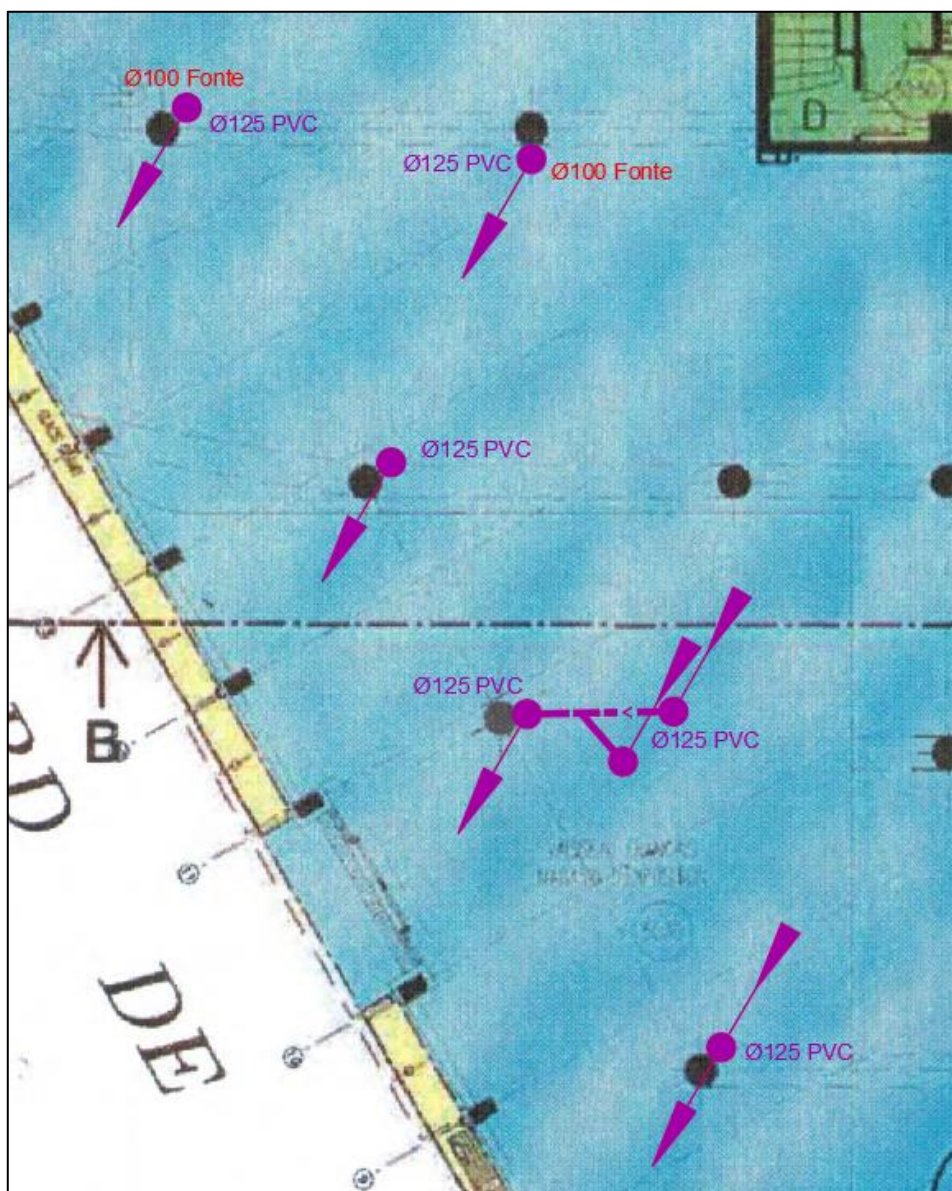
Localisation des travaux au Rez-de-Chaussée



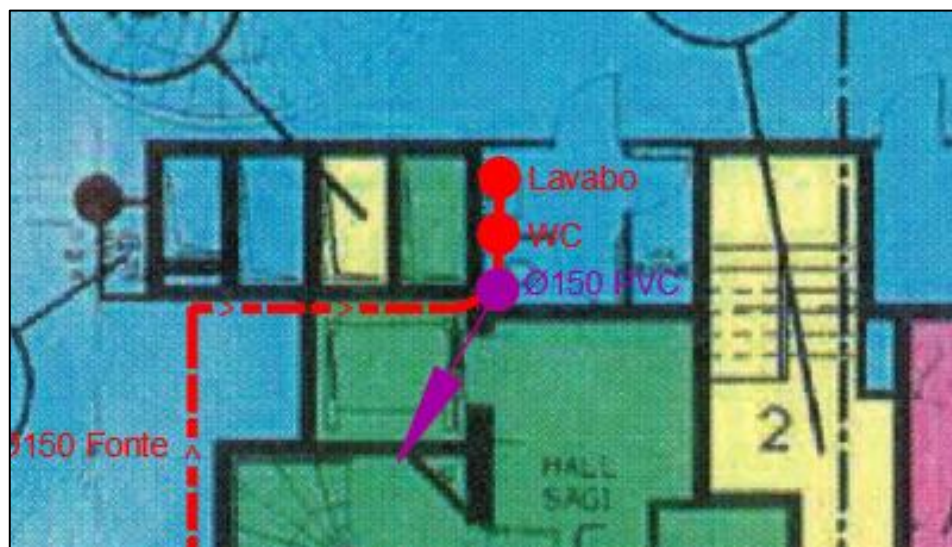
Localisation des travaux au Rez-de-Chaussée



Localisation des travaux au Rez-de-Chaussée



Localisation des travaux au Rez-de-Chaussée



Ce poste comprend :

- ✓ L'amenée et le repli de tout le matériel nécessaire,
- ✓ La dépose des anciennes canalisations d'eaux usées et l'obturation si nécessaire des piquages,
- ✓ Le piquetage des branchements,
- ✓ Reprise des colonnes Fonte,
- ✓ La vérification des Fe et des pentes,
- ✓ Fourniture et pose de canalisations EU PVC DN125 SN8 en aérien horizontal au niveau du fil d'eau d'arrivée des colonnes, y compris raccords depuis les colonnes / conduites existantes, tous accessoires, supportages et carottages des murs ainsi que dépose et remise en place ou changements du faux plafonds si nécessaires,
- ✓ Fourniture et pose de canalisations EU PVC DN125 SN8 en colonne verticale aérienne au niveau du fil d'eau d'arrivée des colonnes, y compris raccords depuis les colonnes / conduites existantes, tous accessoires, supportages et carottages des murs et remise en place des coffrages si nécessaires,
- ✓ Toutes sujétions de réalisations et finitions,

Nota : Au niveau du Rez-de-Chaussée, notamment pour les colonnes dans les coffrages il est important de prévoir une nacelle pour les travaux. De plus, il est possible que les travaux doivent s'effectuer le samedi ou en nocturne. Il est également possible qu'il y ait du remplacement de faux plafond à prévoir

Photo de la colonne dans les WC en très mauvais état



Photo d'un des tronçons ayant un défaut de contre-pente

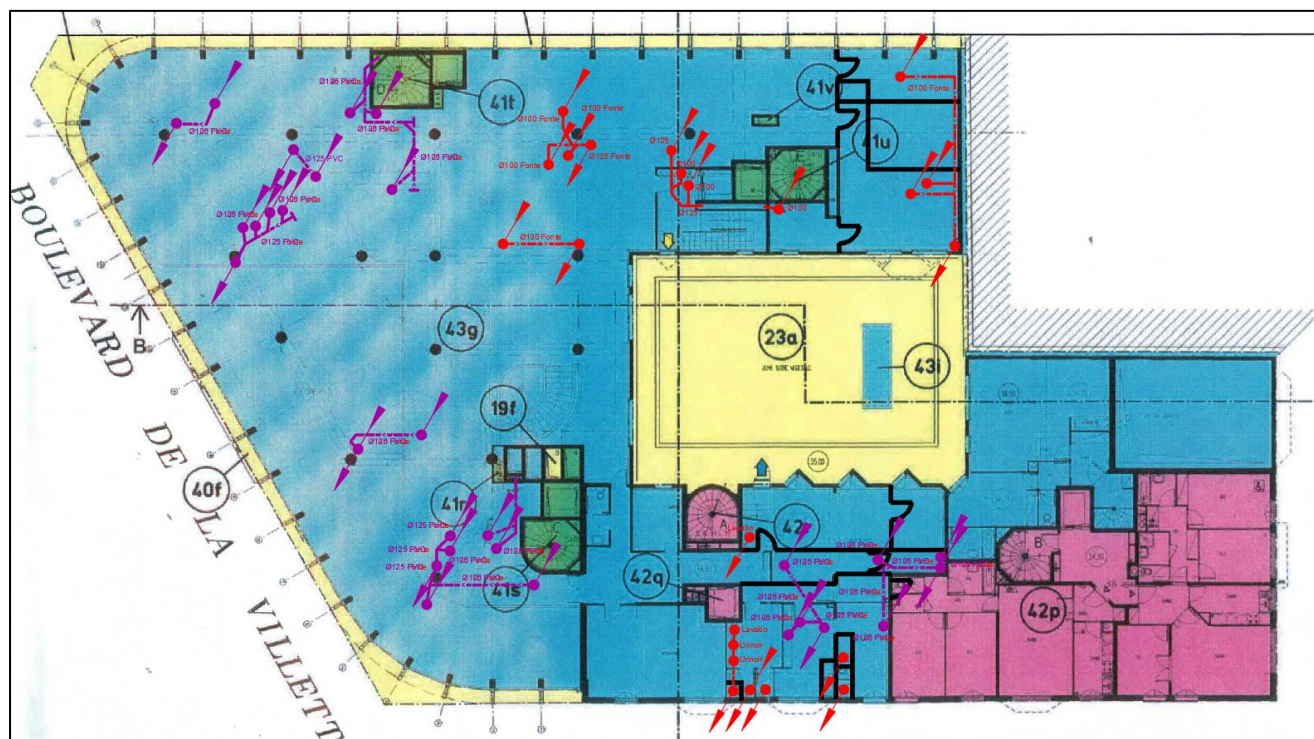


Photo du PVC Ø40 ayant un défaut de contre-pente

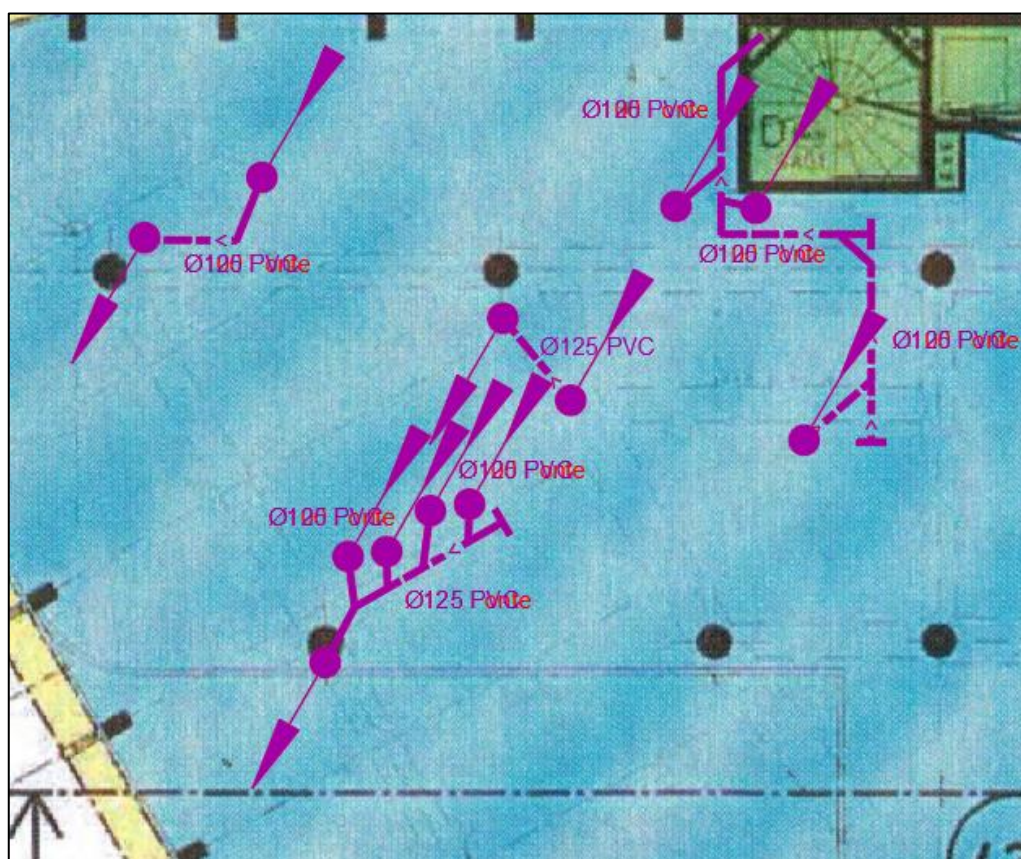


2.3.4 Réhabilitation des réseaux d'assainissement au 1^{er} Etage

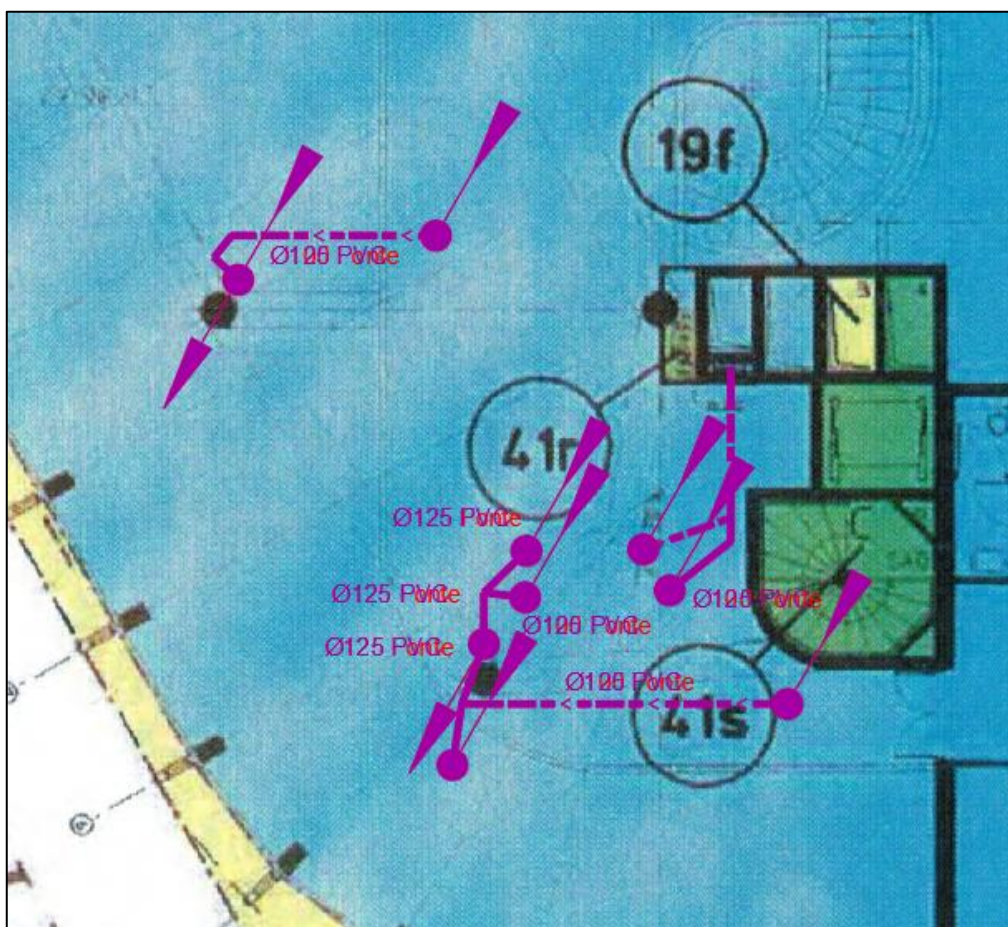
Localisation des travaux au 1^{er} Etage



Localisation des travaux au 1^{er} Etage



Localisation des travaux au 1^{er} Etage



Localisation des travaux au 1^{er} Etage



Ce poste comprend :

- ✓ L'amenée et le repli de tout le matériel nécessaire,
- ✓ La dépose des anciennes canalisations d'eaux usées et l'obturation si nécessaire des piquages,
- ✓ Le piquetage des branchements,
- ✓ Reprise des colonnes Fonte,
- ✓ La vérification des Fe et des pentes,
- ✓ Fourniture et pose de canalisations EU PVC DN125 SN8 en aérien horizontal au niveau du fil d'eau d'arrivée des colonnes, y compris raccordements depuis les colonnes / conduites existantes, tous accessoires, supportages et carottages des murs ainsi que dépose et remise en place ou changements du faux plafonds si nécessaires,
- ✓ Fourniture et pose de canalisations EU PVC DN125 SN8 en colonne verticale aérienne au niveau du fil d'eau d'arrivée des colonnes, y compris raccordements depuis les colonnes / conduites existantes, tous accessoires, supportages et carottages des murs et remise en place des coffrages si nécessaires,
- ✓ Toutes sujétions de réalisations et finitions,

Photo des tronçons avant leurs chutes dans les colonnes



--- Eaux Usées Projet

Nota : Prévoir des Té de visites au-dessus des nouvelles canalisations PVC avant qu'elles ne chutent dans les colonnes en coffrages pour pouvoir effectuer un curage si nécessaire.

Photo d'une colonne avec un obturateur en guise de réparation



Photo de colonnes fuyardes



Photo de tronçons fuyards avec réparation de fortune



Photo de tronçons fuyards avec réparation de fortune



Photos de colonnes fuyardes (à gauche dans le couloir près des vestiaires et à droite dans le local syndical)

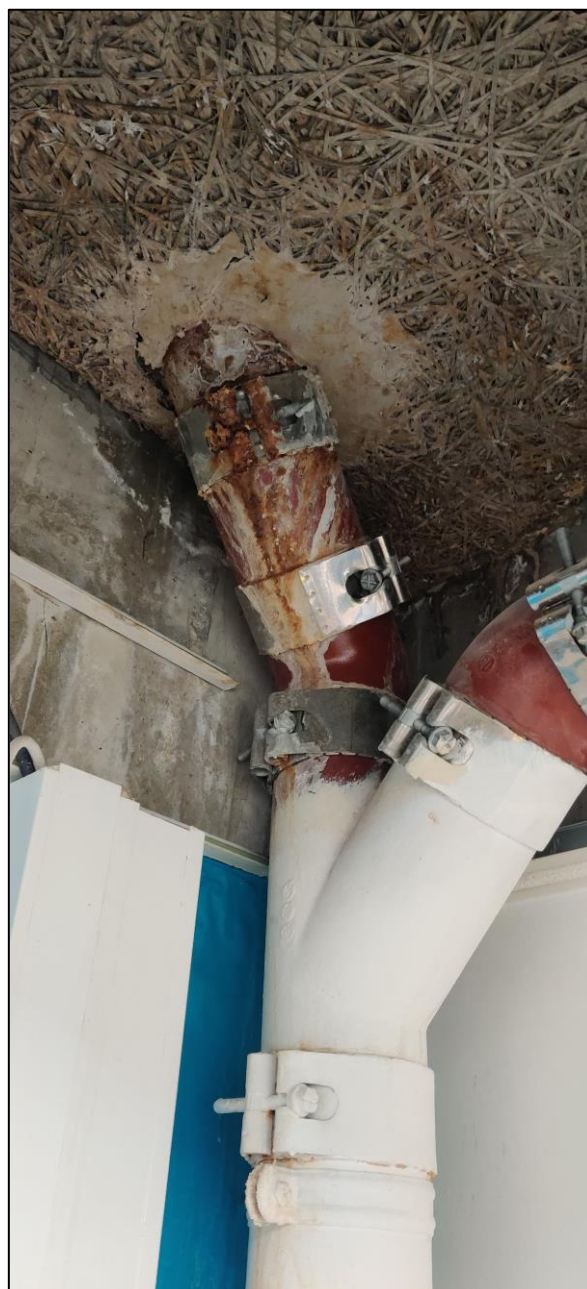
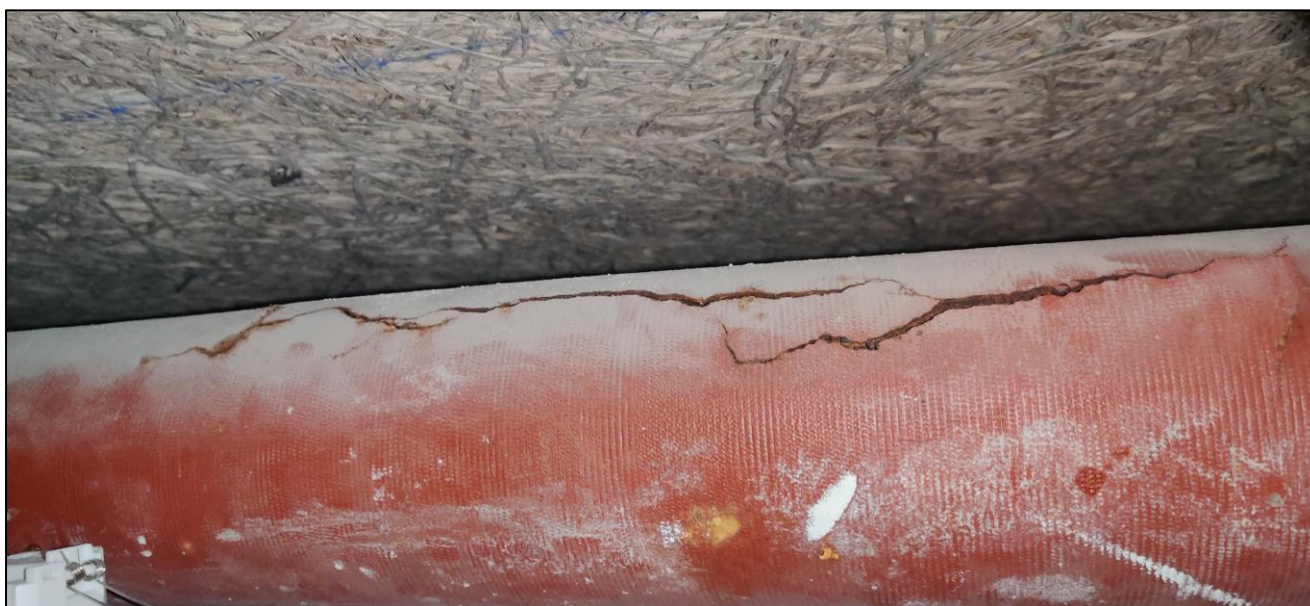


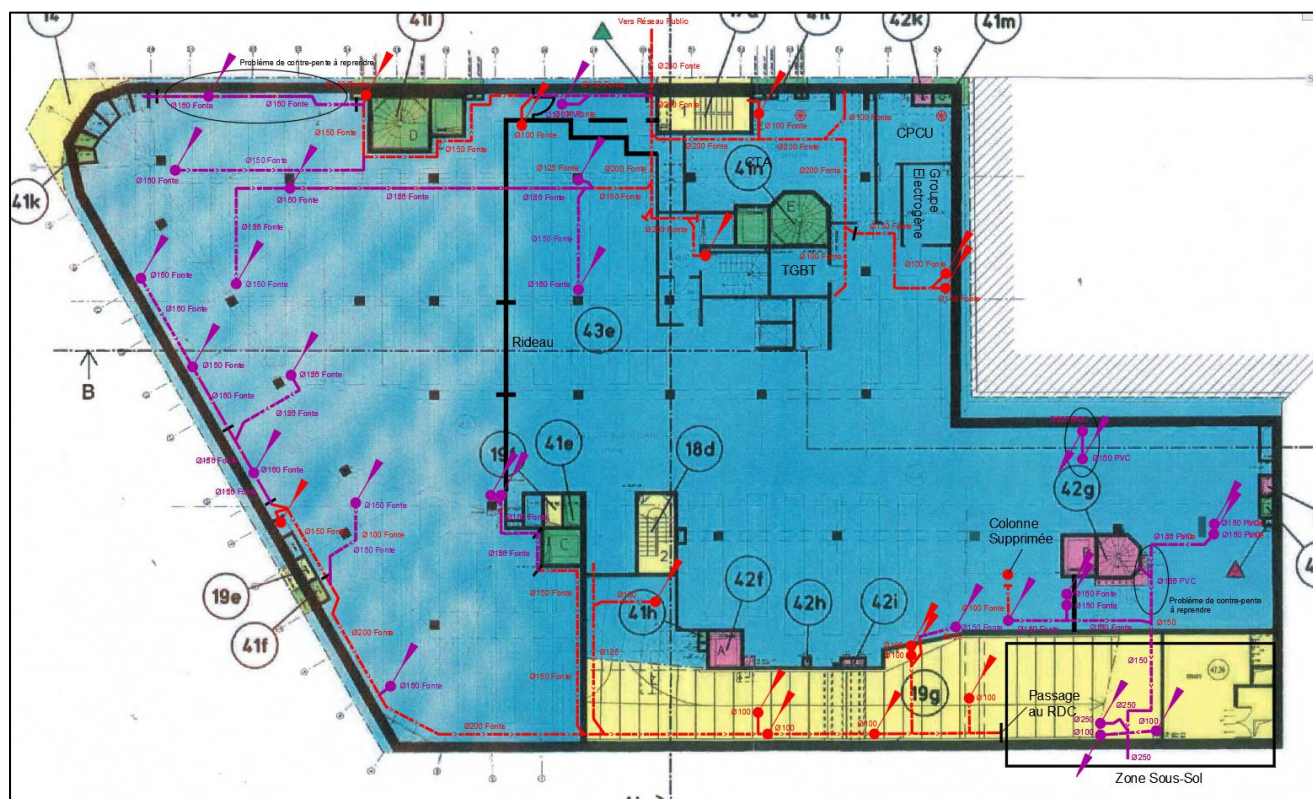
Photo d'un tronçon fissuré dans les vestiaires hommes



Photo d'un tronçon fissuré dans les vestiaires hommes



Localisation des travaux au Sous-Sol



Technical drawing of a sewerage network plan. The drawing shows a transition from a street level (top) to a basement level (bottom, labeled "Zone Sous-Sol").

Key features and labels:

- Street Level (Top):**
 - Manhole 19g (left).
 - Manhole 21 (top left).
 - Manhole 47.26 (right).
 - Pipe diameters: Ø100, Ø150.
 - Materials: Fonte (Cast Iron), PVC.
 - Labels: "Problème de contre-pente à reprendre" (Problem of counter-slope to be taken up).
- Basement Level (Bottom):**
 - Label: "Passage au RDC" (Passage to ground floor).
 - Pipe diameters: Ø100, Ø150, Ø250.
 - Materials: Fonte, PVC.

Ce poste comprend :

- ✓ L'amenée et le repli de tout le matériel nécessaire,
- ✓ La dépose des anciennes canalisations d'eaux usées et l'obturation si nécessaire des piquages,
- ✓ Le piquetage des branchements,
- ✓ Reprise des colonnes Fonte,
- ✓ La vérification des Fe et des pentes,
- ✓ Fourniture et pose de canalisations EU PVC DN150 à 250 SN8 en aérien horizontal au niveau du fil d'eau d'arrivée des colonnes, y compris raccordements depuis les colonnes / conduites existantes, tous accessoires, supportages et carottages des murs nécessaires,
- ✓ Fourniture et pose de canalisations EU PVC DN125 SN8 en aérien horizontal au niveau du fil d'eau d'arrivée des colonnes, y compris raccordements depuis les colonnes / conduites existantes, tous accessoires, supportages et carottages des murs nécessaires,
- ✓ Toutes sujétions de réalisations et finitions,

Photo de l'exutoire DN250 Fonte dans le local EAU et son état

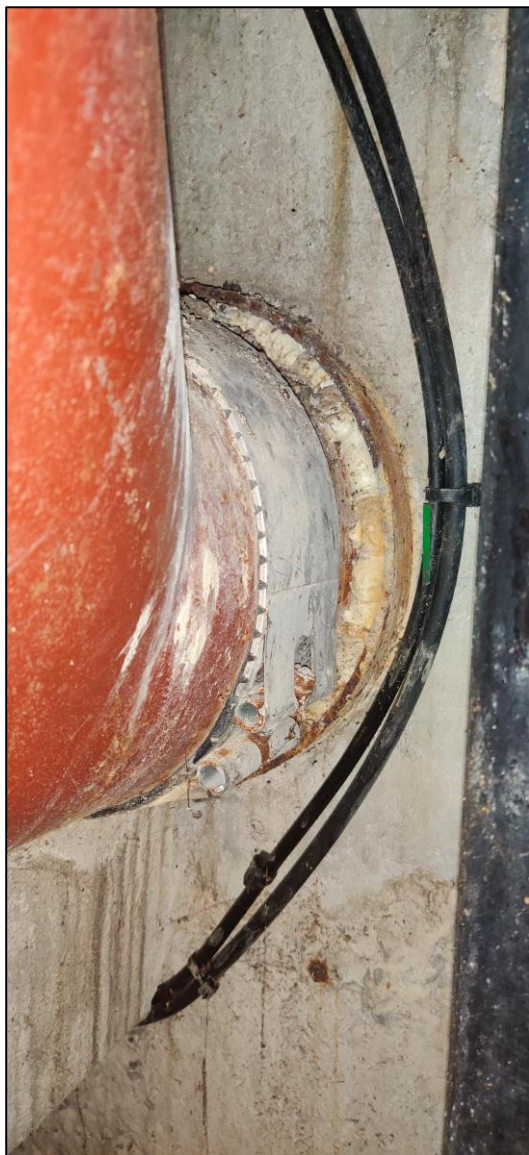


Photo de l'exutoire DN250 Fonte dans le local EAU et son état



Photo de l'exutoire DN250 Fonte dans le local EAU et son état



Photo du reste des tronçons corrodés dans le local EAU



Nota : L'accessibilité à cette zone est limitée et se trouve en haut d'une échelle dans le Local EAU. De plus, il faudra veiller à une reprise soignée de l'étanchéité au niveau des entrées et sorties des fontes dans les dalles au vu de leur état d'après les photos.

2.4 Essais de pré-réception

2.4.1 Inspections télévisées

Le contrôle consiste en une inspection visuelle et/ou télévisuelle de l'ensemble des réseaux neufs dans le but de vérifier les caractéristiques des éléments telles que le diamètre ou la cote, le matériau, la conformité aux normes d'assemblage du fabricant. L'inspection doit aussi permettre de localiser d'éventuelles anomalies.

Les réseaux doivent être entièrement nettoyés (collecteurs et branchements compris), par hydrocurage, avant inspection télévisuelle. L'inspection s'effectue après déversement d'eau dans le regard amont.

L'inspection doit s'effectuer de l'aval vers l'amont, ceci afin de mieux visualiser les culottes de branchement.

Pour les canalisations principales ou de branchement, les anomalies décelées doivent être photographiées et repérées en coordonnées linéaires et horaires (si possible pour les canalisations de branchement).

Pour les ouvrages faisant l'objet d'une inspection visuelle directe, les anomalies décelées doivent être photographiées et repérées en altitude par rapport au radier. Les anomalies sont répertoriées par les intitulés listés dans la fiche de non-conformité.

Le résultat de l'inspection visuelle est réputé positif lorsque aucune anomalie n'a été décelée.

Lorsque le résultat de l'inspection visuelle ou télévisuelle s'avère négatif, il doit faire l'objet d'une fiche de non-conformité.

Dans ce cas, l'Entrepreneur devra remettre en conformité la totalité ou la partie de l'ouvrage défectueux, et informer le Maître d'Œuvre afin que celui-ci puisse, à la charge de l'Entrepreneur, faire réaliser de nouvelles inspections.

2.4.2 Essais d'étanchéité

Un procès-verbal sera délivré à l'issue de chaque test d'étanchéité réalisé, visé par l'Entrepreneur.

En cas d'essais défectueux, l'Entrepreneur devra reprendre à ses frais la totalité ou la partie du tronçon concerné.

Les Essais d'étanchéité à l'air seront réalisés dans les conditions décrites par la norme NF EN 1610, à condition que :

- ✓ Tout le linéaire des canalisations et des branchements soit contrôlé.
- ✓ Tous les regards soient contrôlés à l'eau en l'état actuel des techniques.

Les textes officiels et des renseignements techniques détaillés concernant les tests d'étanchéité sont réputés connus par l'Entreprise.

Les procès-verbaux devront contenir des références précises sur le matériel employé et les mesures effectuées. Un plan annexé au PV précisera les repères du tronçon testé, compris regards et branchements, les caractéristiques dimensionnelles.

Lorsque le résultat de l'essai s'avère négatif, il doit faire l'objet d'une fiche de non-conformité.

Dans ce cas, l'Entrepreneur devra remettre en conformité la totalité ou la partie de l'ouvrage défectueux par tous moyens appropriés en l'état actuel des techniques (corrélation acoustique et/ ou gaz traçant), et informer le Maître d'œuvre afin que celui-ci puisse, à charge de l'entreprise, faire réaliser de nouveaux essais.

2.5 Dossier de récolement

L'Entrepreneur établira et remettra au Maître d'œuvre 3 tirages papier en couleur ainsi que 3 exemplaires sur support informatique au format DWG, des plans de récolement.

L'entreprise devra, au plus tard à la réception du chantier, fournir impérativement au Maître d'Œuvre tous les plans où les travaux ont eu lieu et fiches techniques des produits et matériels utilisés.

Les plans seront réalisés sur un support informatisé et établis à partir des plans existants spécifiant la localisation des anomalies.

3 DISPOSITIONS GENERALES

3.1 Administratif

L'Entrepreneur a la charge de procéder aux déclarations légales et réglementaires d'ouverture de chantier auprès des administrations intéressées (services publics et assurances).

Dans le cas de sous-traitance, l'Entrepreneur transmettra ses demandes d'agrément pour validation préalable suivant le formulaire DC4.

Document(s) à fournir :

- ✓ Déclaration d'ouverture de chantier
- ✓ PdP/PPSPS
- ✓ DC4

3.2 Documents d'EXE

Avant toute exécution des travaux, l'Entrepreneur devra soumettre à la MOE pour VISA ses documents d'EXE

Document(s) à fournir :

- ✓ Fiches techniques des fournitures et des matériaux qui seront mis en œuvre
- ✓ Plan d'installation de chantier (et raccords associés) et de la zone de stockage
- ✓ Planning des travaux
- ✓ Notes de calculs

3.3 Demandes d'Autorisations

En cas d'occupation de la voie publique, l'entrepreneur devra obligatoirement effectuer les démarches relatives à l'autorisation d'occupation de la voie publique.

Document(s) à fournir :

- ✓ POVP
- ✓ Planning des travaux

3.4 Planning prévisionnel

L'Entrepreneur proposera son planning optimisé pour les travaux à réaliser, qui sera contractuel.

Les délais de travaux à prendre en compte sont les suivants :

- ✓ Préparation du chantier + travaux : **8 semaines**
- ✓ AOR : **1 semaine**

3.5 Réception

La réception ne sera prononcée que si les travaux exécutés ont donné satisfaction.

L'initiative de la réception appartient aux entrepreneurs qui feront savoir au Maître d'œuvre la date à laquelle ils estiment la complète exécution des travaux.

A la date retenue, le Maître d'œuvre et les entrepreneurs procéderont aux opérations et essais préalables à la réception qui feront l'objet d'un procès-verbal.

Si les épreuves prévues au marché ont été effectuées et sont concluantes, si les travaux et prestations prévus au marché ont été conformément exécutés et les installations de chantier repliées, la réception des travaux, sur proposition du Maître d'œuvre pourra définitivement être prononcée par le Maître d'ouvrage.

Il est formellement stipulé que la totalité du prix de l'offre sera payée à l'entreprise seulement si les travaux tels que présentés aux pièces écrites de la soumission sont achevés et réceptionnés.

3.6 Garanties

Durant l'année de garantie de parfait achèvement, le Maître d'œuvre se réserve le droit de procéder à toute nouvelle constatation qu'il jugerait opportun et de poursuivre de nouvelles séries d'essais après en avoir avisé l'entrepreneur.

L'entrepreneur demeurera responsable des nouveaux ouvrages jusqu'à l'expiration du délai de garantie. Cette responsabilité entraînera la remise en état ou le remplacement de toutes parties ou de tous matériaux reconnus défectueux, soit par vice de construction, soit par défaut de pose.

Le délai de garantie de parfait achèvement pourra être prolongé dans le cas où le titulaire du marché ne remettrait pas en état ou ne remplacerait pas toutes les parties ou matériaux reconnues défectueuses.

4 CLAUSES ET CONDITIONS GENERALES

En tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions ci-dessus, l'Entrepreneur sera soumis aux dispositions du Cahier des Clauses Techniques Générales.

Lu et accepté (cachet et signature de l'entrepreneur)



L'Entrepreneur,

Fait à :

Le